



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 85/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 OCT. 2013

Affiché le : 21 OCT. 2013

L'An deux mille treize, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2013

PRÉSENTS : Mmes et M., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, SUZE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme AUDIGUIER	à	Mme MAUREL
M. BERNES	à	M. ANDUZE
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTE : Mme DURAND

ABSENT EXCUSÉ : M. PLATEAU

Secrétaire : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Décision Modificative N°1/2013.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le Budget Primitif de 2013 comme suit :

		Dépenses	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	Désignation		
2111-01	Terrains nus		1 000
2111-138-520	Jardins familiaux		4 000
21312-111-212	Equipement école		5 500
Total chap 21			10 500
2312-138-520	Jardins familiaux	4 000	
2313-123-324	Eglise	166 500	
2315-125-412	Equipements sportifs		160 000
Total chap 23		170 500	160 000
Total général		170 500	170 500

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur cette décision modificative.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 voix contre : M. SALAÜN) :

- De procéder aux virements de crédits sur le budget 2013 tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 octobre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

